

Le 10 mars 2014.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 10 mars 2014, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Monsieur Guy Hudon, conseiller
Formant le quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Madame Lise Nolette, Messieurs Pascal Paquette et Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

On discute de la future entente pour le service incendie avec la Régie des 3 Monts, des camions que l'on veut garder, etc. ; la régie a une rencontre le 17 mars prochain pour officialiser le tout.

09-03-14 ADHÉSION RÉGIE INTERMUNICIPALE DES 3 MONTS

Considérant que pour être justes et équitables avec les autres municipalités qui se sont jointes à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts, et qui ont dû investir une valeur équivalente à celle de la Régie pour bénéficier du droit d'être membre de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Considérant que présentement, la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts possède en équipements et en roulant une valeur de 397 515.00 \$ selon la plus récente évaluation.

Considérant que les documents qui nous ont été déposés par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, nous démontrent que la valeur des équipements et du roulant est inférieure à celle de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite aux discussions qui ont déjà eu lieu entre les parties, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord avec les différents termes soumis dans la première proposition pour devenir membre de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts, auxquels nous désirons ajouter les 2 items suivants :

- Il est entendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ne donnera pas d'autre compensation pour l'équipement après l'année 2023;
- Également, notre camion autopompe de marque Pierce Contender Inter 2 portes DX 2009, numéro de série 1HTMKAZR29H047406, demeurera sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

10-03-14 HARMONISATION DU SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU notre future entente avec la Régie intermunicipale incendie des 3 Monts, concernant la desserte incendie;

ATTENDU qu'il nous faut informer la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU qu'il y aura des changements à faire au schéma de couverture de risques régional;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande à la MRC d'Arthabaska de faire en sorte que la desserte incendie puisse être harmonisée avec le schéma de couverture de risques régional.

Il est entendu que jusqu'à nouvel ordre, nous prolongeons notre entente d'entraide automatique avec le service incendie de Chesterville.

On attend au mois d'avril pour la planification de la vérification de nos différents équipements incendie (échelle, pompe, masques respiratoires, etc).

11-03-14 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la prochaine séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham soit remise au mardi 8 avril, 19h30, à cause des élections provinciales devant avoir lieu le 7 avril.

12-03-14 EMPLACEMENT SCULPTURE

Suite au renseignement obtenu, à l'effet que la sculpture proposée par M. Indra Singh n'est pas considérée comme une enseigne mais comme un panneau de bienvenue, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham accepte de travailler en collaboration avec le comité d'embellissement, la Coop de Solidarité et l'artiste, afin d'encadrer les discussions et les aménagements de la sculpture sur le terrain de la Coop de Solidarité. On précise que le comité d'embellissement sera en charge de l'aménagement du site, qui devra être en dehors de l'emprise du chemin public et ne comportant pas de publicité.

Il est proposé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h33).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Nancy Delisle

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

